



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en- Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 12 janvier 2026 à 19 h conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Nathalie Dumas, Martine Gamache, les conseillers Sylvain Archambault, François Leduc ainsi que Robert Lafèche formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mélanie Ménard.

Marie- Eve St-Arnaud est absente.

L'avis de convocation a été notifié aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

La mairesse, Mélanie Ménard ne participe pas au vote sauf dans le cas où elle se manifeste.

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 janvier 2026

3 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

3.1 Résiliation du contrat de déneigement du réseau routier - 9303-6960 inc.

3.2 Octroi de contrat de déneigement pour l'année 2025-2026 au Groupe Manu inc. et autorisation d'affectation budgétaire pour paiement

4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Avis de convocation a été notifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13674-01-12 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 janvier 2026

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 janvier 2026.

Résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents, la mairesse s'étant abstenu de voter.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



3 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 13675-01-12 3.1 Résiliation du contrat de déneigement du réseau routier - 9303-6960 inc.

CONSIDÉRANT que l'entreprise 9303-6960 Québec inc. n'a pas respecté ses obligations administratives requises pour assurer la poursuite du service de déneigement pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est tenue d'octroyer ses contrats à des entreprises qui satisfont à l'ensemble des exigences légales et administratives en vigueur;

Il est proposé par François Leduc, appuyé par Natalie Dumas

DE RÉSILIER, avec prise d'effet immédiate, le contrat de déneigement liant la municipalité à l'entreprise 9303-6960 Québec inc.

Résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents, la mairesse s'étant abstenu de voter.

- 13676-01-12 3.2 Octroi de contrat de déneigement pour l'année 2025-2026 au Groupe Manu inc. et autorisation d'affectation budgétaire pour paiement

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit offrir un service de déneigement adéquat et ininterrompu sur son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été effectué;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à la gestion de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire conforme est Groupe Manu Inc.;

Soumissionnaire	Conforme (oui ou non)	Montant avant taxes	Montant incluant les taxes
Groupe Manu inc.	oui	122 261,10 \$	140 569,70 \$

Il est proposé par François Leduc, appuyé par Natalie Dumas

D'OCTROYER le contrat de déneigement pour la saison 2025-2026 au Groupe Manu Inc. au montant de 122 261,10 \$ avant taxes;

QUE la directrice générale soit autorisée à affecter les crédits budgétaires nécessaires et à procéder au paiement de cette dépense.

Résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents, la mairesse s'étant abstenu de voter.

- 13677-01-12 4 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Sylvain Archambault

DE LEVER l'assemblée extraordinaire à 19 h 04.

Résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents, la mairesse s'étant abstenu de voter.

Mélanie Ménard

Mélanie Ménard
Mairesse

Magali Filocco

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Magali Filocco

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Mélanie Ménard, Mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mélanie Ménard

Mélanie Ménard
Mairesse

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.